



# BIENVENUE

À L'EHPAD SAINT-PAUL



**ORDRE DE MALTE**  
FRANCE

# BIENVENUE À L'EHPAD SAINT-PAUL



Chers résidents, chères familles,

Bienvenue au sein de notre établissement, un lieu où nous avons à cœur d'offrir à chacun ce que la « maison a de meilleur ». Forts de l'engagement de l'Ordre de Malte, nos valeurs hospitalières et notre éthique catholique guident notre mission quotidienne : soigner, accompagner et être présents auprès de chacun d'entre vous, dans toutes les dimensions de votre parcours.

Notre équipe professionnelle, dédiée et qualifiée, s'engage à offrir des soins et des services de qualité, dans le respect de la dignité et des besoins spécifiques de chaque résident. Ce travail est renforcé par l'implication de nos bénévoles créant des moments de partage et de convivialité qui enrichissent la vie de notre établissement.

Sensibles aux aspirations de chacun et à la recherche de réconfort et de sérénité qu'ils offrent, nous proposons que ceux qui le souhaitent puissent accéder, librement, à des espaces et des temps de recueillement, ainsi que des célébrations religieuses, ouvertes à tous - nos résidents, leurs proches ou nos personnels soignants.

Votre confiance nous honore, et nous sommes fiers de cheminer à vos côtés.

**Cédric CHALRET du RIEU, Président de l'Ordre de Malte France**

## LE MOT D'ACCUEIL

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé d'être accueilli(e), seul(e) ou accompagné(e) de votre famille, dans notre établissement. Nous vous remercions de votre confiance et nous vous souhaitons la bienvenue au sein de l'EHPAD Saint Paul.

Afin de vous accompagner dans cette arrivée, les professionnels seront particulièrement à votre écoute pour faciliter votre installation et vous donneront toutes les informations nécessaires pour que votre séjour soit le plus agréable possible.

**Accueil, bienveillance, sécurité, soins, convivialité et confort sont les objectifs que nous nous fixons pour vous.**

Toutes nos équipes et moi-même sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

**La Direction**

04

CONNAITRE  
L'ORDRE DE MALTE  
FRANCE

08

DÉCOUVRIR  
L'EHPAD SAINT-PAUL

10

CONDITIONS  
D'ADMISSION

12

ACCOMPAGNEMENT  
ET PROFESSIONNELS

14

LA VIE À L'EHPAD  
SAINT-PAUL

18

VOS DROITS

22

SÉCURITÉ ET  
POLITIQUE QUALITÉ

23

INFORMATIONS  
COMPLÉMENTAIRES



Émanation française d'une institution caritative quasi millénaire, l'Ordre de Malte France est une **association catholique hospitalière**, qui place la **Charité** au cœur de son engagement. Elle agit ainsi auprès des plus fragiles à travers des initiatives de terrain dans les secteurs de la solidarité, de la santé, du médico-social, et du secourisme. Reconnue d'utilité publique depuis 1928, l'association est également **agrée de sécurité civile**. L'Ordre de Malte France intervient en France et dans 33 pays avec un budget d'environ 92,3 M€, 2 000 collaborateurs, et grâce à un réseau de plus de 13 900 bénévoles.

En France, dans près de  
**102** délégations,  
**43** UDIOM\*  
**13** établissements et  
services sanitaires et  
médico-sociaux

À l'international,  
dans **plus de 30** pays  
(Afrique, Asie  
et Moyen-Orient)

\* Unités départementales d'intervention de l'Ordre de Malte / Chiffres 2024

EN CHIFFRES



Plus de **2 000** collaborateurs impliqués au quotidien dont plus de **800** en France



Près de **13 900** bénévoles engagés dans l'action



Plus de **40 500** jeunes mobilisés avec enthousiasme et générosité dans les collectes de denrées alimentaires et de produits d'hygiène



Près de **80 000** donateurs dont la fidélité nous permet de mener à bien nos missions



**92,3** millions d'euros dont **22** millions d'euros issus de la générosité du public



**Mais aussi de nombreux bienfaiteurs** qui ont fait un legs et/ou ont souscrit une assurance-vie



**Un réseau d'entreprises et de fondations partenaires** qui nous font confiance et nous accompagnent dans nos projets

Chiffres 2024

EN MÉTROPOLE, EN OUTRE-MER ET DANS PLUS DE 30 PAYS, L'ORDRE DE MALTE FRANCE CONSTRUIT SA SINGULARITÉ À TRAVERS :



Une action de proximité pour **lutter contre la précarité** : en allant au-devant des personnes les plus isolées (maraudes, dispositif Soli'Malte, petits déjeuners, accueils de jour, hébergements d'urgence...).



Une stratégie avancée, **à l'international**, en allant au-devant des personnes les plus vulnérables, (en offrant l'accès aux soins, ou encore en tant qu'acteur de référence en matière de santé materno-infantile, de lutte contre la lèpre ou la fistule obstétricale...).



Une **action de secourisme reconnue** : association agréée de sécurité civile, l'Ordre de Malte France assure des dispositifs prévisionnels de secours ainsi qu'un soutien aux populations lors de situations d'urgence (catastrophes naturelles, attentats...).



Une force de l'engagement dans les **établissements et services sanitaires et médico-sociaux** à travers la France, avec un accompagnement individualisé.

## L'ORDRE DE MALTE

L'Ordre de Malte France, association loi 1901, est le **prolongement caritatif des missions de l'Ordre souverain de Malte sur le terrain en France.**

L'Ordre souverain de Malte est une des institutions les plus anciennes de la civilisation occidentale et chrétienne. **Ordre religieux et laïc de l'Église Catholique depuis 1113** et sujet de droit international, il entretient des relations

diplomatiques avec plus de cent États ainsi qu'avec l'Union européenne et jouit d'un statut d'observateur permanent aux Nations unies. Il est neutre, impartial et apolitique.

L'Ordre souverain de Malte est aujourd'hui actif dans plus de 130 pays, se dédiant aux personnes dans le besoin à travers des **activités médicales, sociales et humanitaires.**

« *Tuitio fidei et obsequium pauperum* \* »

\*Fortifier, défendre et témoigner de la foi, servir les pauvres et les malades en qui est reconnu le Seigneur lui-même



## LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Ordre souverain de Malte entretient des relations diplomatiques avec plus de 130 pays. Il dispose même d'un siège d'observateur permanent auprès des Nations unies, de la Commission européenne et d'autres organisations internationales.



Ordre Souverain de Malte

Relations diplomatiques avec les pays et les organisations internationales, dont :



Relations avec les Associations nationales, en France :



Création de l'Hôpital de Jérusalem : la communauté des Hospitaliers soigne les malades et recueille les indigents sans « distinction de religion, d'origine ou d'âge ».

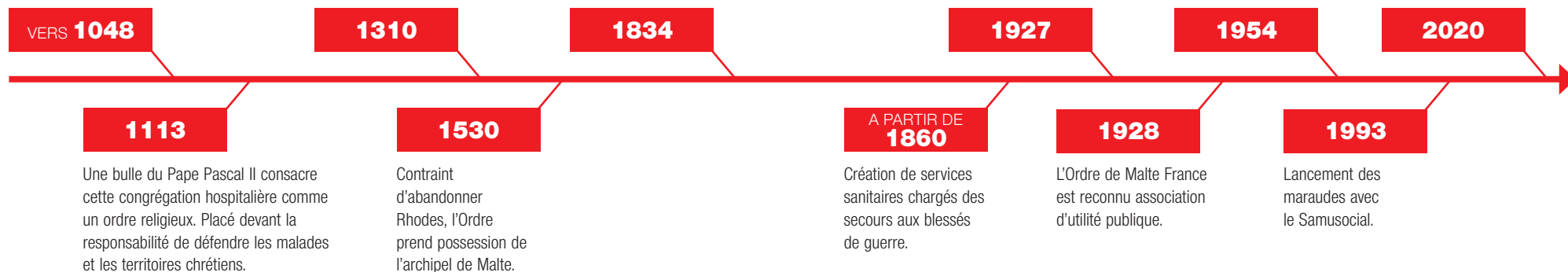
Après le départ des Chrétiens de Terre Sainte, l'Ordre s'établit à Rhodes et acquiert une souveraineté territoriale.

L'Ordre de Malte s'installe à Rome, peu après avoir été chassé de l'île de Malte par les troupes de Bonaparte.

**Création de l'association « OEuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte », dites « Ordre de Malte France ».**

Création de la Journée Mondiale des Lépreux.

Création de Soli'Malte : mobilisation des équipes pour venir en aide aux plus fragiles face à l'explosion de la précarité lors de la pandémie de la Covid-19.





## HISTOIRE

L'Association pour l'Aide aux Personnes Âgées de Saint-Etienne a créé en 1964 la « Résidence de Chavassieux », un des premiers foyer-logements de Saint-Etienne destiné aux personnes âgées. Au regard de la demande croissante et de l'allongement de la durée moyenne de séjour, une première section médicale est ouverte en 1996. C'est ainsi que « la MAPAD de Chavassieux » a vu le jour sur un terrain mitoyen à la Résidence.

Au début des années 2000, les deux structures deviennent des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). En 2009, un acte de dévolution est signé entre l'association gestionnaire de l'époque et l'Ordre de Malte France qui reprend la gestion des deux établissements. En 2012, les deux structures mitoyennes deviennent l'EHPAD Saint-Paul.

## LE BÂTIMENT

L'EHPAD Saint-Paul est donc constitué de deux Maisons, la Maison Saint-André et la Maison Saint-Sébastien, le tout sur un site de 2 hectares dans une zone périurbaine calme.

La Maison Saint-Sébastien est composée de 3 bâtiments reliés :

- Le Bâtiment A/C, dispose de 56 lits d'hébergement répartis sur 4 étages et de 2 unités de vie protégées de 12 et 11 lits pour l'accueil des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées ;

- Le Bâtiment B dispose d'une capacité d'accueil de 31 résidents répartis sur 4 étages ;

La Maison Saint-André, quant à elle, est composée d'un seul bâtiment de 80 lits répartis sur 3 étages dont 2 unités de 12 lits pour l'accueil des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.



Chaque Maison dispose de tous les espaces et installations permettant de remplir la mission d'accueil et d'accompagnement : restaurants, salons de détente, bibliothèque, salle de soins, espaces de balnéothérapie, salle Snoezelen, salons de coiffure, des salles polyvalentes et des espaces extérieurs aménagés et accessibles pour profiter de la belle saison.



**190** lits / places



**236** résidents

(Chiffres 2024)

## VOTRE CHAMBRE

Toutes les chambres sont équipées d'une salle de bain avec douche, d'un lavabo et de toilettes. Vous avez également un accès au wifi.

Il est possible de **personnaliser votre chambre** en apportant du petit mobilier et des objets de décoration afin de recréer votre cadre de vie. Nous vous conseillons vivement de le faire afin de vous sentir comme chez vous. L'aménagement devra être compatible avec votre état de santé, la superficie affectée, la sécurité et l'organisation des soins tant pour vous que pour les professionnels.

Dans votre chambre, vous aurez un système « **d'appel soignant** », les professionnels des soins vous expliqueront comment cela fonctionne pour vous sentir ainsi en sécurité.

Si vous souhaitez l'installation d'une ligne téléphonique personnelle et d'un numéro d'appel direct, rapprochez-vous du secrétariat qui vous indiquera la marche à suivre.

Si vous souhaitez apporter des objets de valeur (argent, bijoux, chéquiers, pièces d'identité...), nous vous conseillons de les déposer dans le coffre-fort de l'établissement. Tout dépôt ou retrait fait l'objet d'un écrit dans le registre de coffre.

## FORMALITÉS D'ADMISSION

L'admission des personnes de moins de 60 ans est possible à titre dérogatoire, sur présentation d'une décision d'orientation en EHPAD émises par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Nous tenons à votre disposition, au secrétariat ou via notre site Internet, un dossier d'admission comprenant deux volets :

- Un dossier médical à compléter par le médecin traitant ou le centre hospitalier
- Un dossier administratif à renseigner par la personne âgée et/ou sa famille

Vous pouvez aussi le télécharger (CERFA n°14732\*03) sur le site du service public à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17461>. Il vous est possible de créer une demande d'admission directement sur la plateforme «ViaTrajectoire», ce qui permet de mutualiser les demandes auprès de plusieurs établissements en complétant un seul dossier, en le modifiant au besoin, mais également de suivre l'avancée des différentes demandes en temps réel.

## ORGANISATION DE L'ADMISSION

Dans la mesure des places disponibles et des possibilités d'accueil, nous vous proposerons un rendez-vous de préadmission. Celui-ci aura pour objectif d'une part de faire connaissance avec vous et votre entourage, d'évaluer vos besoins, vos souhaits et particularités, de manière à mettre en place les meilleures conditions d'accueil pour votre arrivée. Ce sera également le moment de visiter l'établissement et de rencontrer les professionnels présents.

L'admission sera définitive après la signature du contrat de séjour et de la prise de connaissance du règlement de fonctionnement de l'établissement. Vous disposez d'un droit de rétractation de 15 jours, après signature du contrat, sans qu'aucun délai de préavis ne puisse vous être opposé et sans contrepartie que l'acquiescement du prix de la durée du séjour effectif.



## LES PRESTATIONS

### Le saviez-vous ?

#### Les frais de séjour comportent deux tarifs distincts :

**Tarif hébergement** : entièrement à la charge du résident ou de sa famille, il peut être réduit, sous conditions de ressources par l'aide au logement. Les résidents les plus démunis pourront faire appel à l'aide sociale, toujours sous conditions. Une participation au titre de l'obligation alimentaire pourra être demandée, le cas échéant, aux descendants en proportion de leurs revenus pour aider le résident à s'acquitter des frais de séjour. Notre EHPAD étant habilité à l'aide sociale, le prix d'hébergement est réévalué en fonction d'un pourcentage d'augmentation décidé par le conseil départemental. Les prix varient ensuite dans la limite d'un pourcentage fixé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année par arrêté.

**Tarif dépendance** : trois tarifs sont définis annuellement par le département, en fonction du niveau moyen de dépendance du résident mesuré par le GIR (Groupe iso-ressources). L'établissement étant en dotation globale, la personne accueillie devra payer, en plus du tarif hébergement journalier, le tarif journalier GIR 5/6 qui est la somme minimale à payer par le résident en EHPAD.

Les prestations comprises dans le prix de journée Hébergement et Dépendance :

- La pension complète (petit-déjeuner, déjeuner, collation, dîner)
- L'hébergement avec charges locatives
- La fourniture du mobilier (lit, table de chevet, placard)
- La fourniture et l'entretien du linge
- L'accès au réseau wifi
- Le service des personnels attachés à l'établissement
- L'entretien complet du linge personnel s'il est marqué du nom et prénom de la personne
- La fourniture des produits d'incontinence
- La disposition des salles d'activités et salons ainsi que des matériels d'animation
- L'entretien de la chambre et des locaux collectifs
- Une animation conviviale et des activités ponctuelles

Vous pourrez bénéficier de services supplémentaires que vous aurez choisis (coiffeur, pédicure, etc.) et en assurer directement le coût. L'EHPAD Saint-Paul met à votre disposition une liste tarifaire des prestations complémentaires.



## MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Afin d'assurer un accompagnement de qualité, qui répond à vos besoins et vos souhaits, l'EHPAD Saint-Paul souhaite que vous vous sentiez chez vous. La liberté individuelle est le principe de notre accompagnement, en accord avec la vie en collectivité.

L'EHPAD Saint-Paul vous propose de vous accompagner en fonction de vos capacités, de vos souhaits, pour vivre dans une Maison qui se veut totalement ouverte sur la ville et la société.

### Les professionnels de l'EHPAD Saint-Paul œuvrent afin de :

- Favoriser l'autonomie, la relation aux autres et la citoyenneté
- Assurer une qualité de vie et votre libre choix
- Assurer un accompagnement médical, social, psychologique
- Être attentif à vos besoins
- Garantir votre intimité
- Vous accompagner jusqu'à la fin

Chaque professionnel de la Maison place la personne humaine au centre de ses préoccupations dans le respect de toutes les étapes de la vie et pour le bien commun.

## LES PROFESSIONNELS

Au sein de la Maison, les professionnels suivants vous accompagneront (excepté en cas de vacance du poste) :

- **Direction** : dirige l'ensemble de l'établissement en application des règles en vigueur et de la politique définie par l'Ordre de Malte France.
- **Directeur adjoint en charge des soins** : supplée le directeur dans ses missions, organise en équipe pluridisciplinaire la politique qualitative de la prise en charge des résidents. Il a un rôle de manager et de régulateur de l'ensemble des équipes.
- **Pôle administratif** : en charge de la comptabilité, de la gestion RH et de la gestion budgétaire
- **Secrétaire administrative et d'accueil** : en charge de l'accueil des usagers et du public, des tâches administratives, des admissions et « facilitatrice » de la vie des résidents.
- **Médecin coordonnateur** : assure la coordination médicale avec vos différents médecins et organise la politique médicale de l'établissement.
- **Infirmière coordonnatrice** : en charge de coordonner la qualité des soins, de manager les équipes soignantes. Elle est l'interlocutrice préférentielle des résidents et des familles. Elle est secondée dans ses missions par l'infirmière référente.
- **Infirmiers** : dispensent les soins techniques nécessaires et les médicaments prescrits par votre médecin.
- **Les aides-soignants, aides médico-psychologiques, agents éducatifs et sociaux et agents de soins** : vous accompagnent dans tous les actes de la vie quotidienne.
- **Agents de service hôtelier** : en charge de l'hygiène des locaux et des chambres et de votre linge.
- **Animateur** : véritable créatrice de liens en charge des activités sociales, des animations, des ateliers et de la « bonne humeur ».
- **Psychomotricien** : vous accompagne individuellement ou en groupe via des ateliers visant au maintien de votre autonomie physique.
- **Psychologue** : pourra vous recevoir dès que vous en ressentez le besoin.
- **Agent d'entretien polyvalent** : en charge de la maintenance des équipements, des matériels et des bâtiments.

Les effectifs professionnels de l'établissement peuvent varier en fonction du contrat signé avec les autorités de contrôle (CPOM). Par ailleurs, des professionnels libéraux peuvent intervenir sur l'établissement.

L'organigramme de l'établissement est à votre disposition, vous pouvez le demander au secrétariat. Si vous souhaitez continuer d'être suivi par des professionnels extérieurs, auxquels vous étiez habitué (votre médecin traitant, pédicure, kinésithérapeute, etc.), à condition qu'ils acceptent de poursuivre leur accompagnement au sein de l'EHPAD Saint-Paul, nous planifierons vos rendez-vous et votre suivi.

La Maison est organisée autour des besoins de chaque résident, dans le cadre d'un accompagnement individualisé : c'est un lieu de soins, mais avant tout un lieu de vie.

L'EHPAD Saint-Paul place son travail sous le signe de l'humanité et de la dignité, votre projet de vie allié à votre projet de soins est avant tout un projet humain.

Vous êtes libre d'organiser votre journée comme bon vous semble, en respectant les rythmes de la vie collective.

### VOTRE PROJET DE VIE

Ce projet définit l'accompagnement qui sera mis en œuvre par les équipes de l'EHPAD afin de répondre au mieux aux attentes et désirs de chaque résident.

Il repose sur trois priorités :

- Le respect de la personne âgée
- Le maintien du lien social
- La prévention de la perte d'autonomie

Il est construit en collaboration avec les différents secteurs que sont l'hôtellerie, le soin, la vie sociale et l'animation.

### VOTRE PROJET DE SOINS

Prendre soin des personnes accompagnées, veiller à leur sécurité, maintenir pour chacun une autonomie maximale et une qualité de vie digne sont des priorités pour l'établissement. L'équipe chargée de prendre soin des résidents est une équipe pluridisciplinaire.

Votre liberté est totale sur le choix des intervenants médicaux et paramédicaux libéraux qui ont signé une convention avec l'établissement. Le service infirmier sous la coordination de l'infirmière coordinatrice est chargé du suivi quotidien de votre état de santé. Il assure la délivrance des médicaments, la gestion des rendez-vous médicaux, les examens et consultations, les commandes de médicaments ...

L'établissement a signé plusieurs conventions de partenariats avec des acteurs de la filière gériatrique du bassin stéphanois, le CHU et des équipes mobiles qui lui sont rattachées, ceci afin de répondre à tous vos besoins lors de votre séjour.

### VOTRE VIE SOCIALE

#### Les activités

L'EHPAD Saint-Paul est un lieu de vie agréable et convivial. Un programme hebdomadaire d'activités est affiché et coordonné par les animateurs. Différents ateliers existent et vous permettent de vous investir au quotidien dans une activité individuelle ou collective :

- Gymnastique douce, yoga...
- Promenades, atelier lecture, revues de presse, conférences, activités de création...
- Sorties organisées, spectacles...

Des ateliers « thérapeutiques » pourront vous être proposés dans le cadre de votre projet personnalisé. Ils sont choisis en fonction de vos souhaits et de vos besoins. Ils font l'objet d'une évaluation, dès que besoin, vous pouvez demander à ne plus y participer.



### Les visites

Il vous est possible de recevoir des visites dans les espaces de vie communs ou dans votre chambre. Elles sont libres, cependant afin de préserver la tranquillité et le rythme de vie des résidents, des horaires sont mis en place. Vous trouverez toutes les informations au sein du Règlement de Fonctionnement.

### Les sorties

Enfin, les sorties quotidiennes sont totalement libres pour les personnes pouvant circuler seules, sans risque ou contre-indication médicales. Toutefois, les portes de l'établissement étant fermées entre 19h30 et 7h00 heures du matin, nous vous demandons de nous prévenir en cas de rentrée tardive. Nous vous remercions de signaler votre sortie à l'infirmier ou à l'accueil, afin d'éviter toute inquiétude ou recherche inutile.

### Votre famille

Elle joue un rôle important dans la vie de l'établissement et dans la qualité de votre séjour. L'instauration d'un climat de respect et de confiance mutuels est essentielle. Nous impliquons les familles, notamment :

- En les invitant à partager le repas et à participer aux animations.
- En organisant des journées à thème.

Vous trouverez toutes les modalités de vie au sein du Règlement de Fonctionnement qui vous sera distribué lors de votre accueil.



### La restauration

Les repas dont les menus sont élaborés par une diététicienne, sont confectionnés sur place par une équipe de cuisine qualifiée qui respectera vos goûts, vos habitudes et régimes alimentaires.

Une commission des menus se réunit trimestriellement pour évaluer la qualité des repas servis. Cette instance est composée d'une diététicienne, du chef gérant de la cuisine, du directeur, de représentants des résidents, des familles et des membres du personnel dont l'infirmière qualifiée.

### Restauration - horaires :

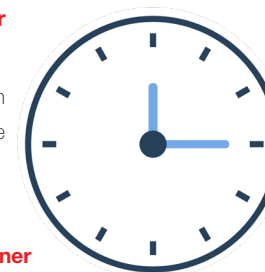


**12h00 : Déjeuner**

En salle de restauration

### A partir de 7h30 : Petit-déjeuner

Il est personnalisé selon votre demande et servi sur un plateau en chambre, par les agents de service hôteliers et les soignants.



**18h30 : Dîner**

En salle à manger

**À partir de 16h00 : Collation**

Dans le lieu d'animation et en chambre



### À savoir

- Les menus sont affichés à l'entrée de la salle du restaurant.
- Si vous souhaitez inviter vos proches à partager un repas avec vous dans un espace dédié, il vous suffit de prévenir l'accueil 48h à l'avance. La facturation sera établie selon les modalités prévues dans le Règlement de Fonctionnement.
- La collation est proposée à partir de 16h.
- Si vous êtes sorti pour un rendez-vous médical extérieur, à votre retour, un repas vous sera préparé.

## VOS DROITS

Le respect de votre dignité, votre intégrité et votre vie privée est une priorité pour l'EHPAD Saint-Paul. Votre parole sera toujours écoutée et privilégiée.

Pour toutes remarques, nous sommes à votre disposition et nous vous apporterons une réponse dans les meilleurs délais.

### La liberté d'aller et venir

Le principe au sein de l'établissement est la liberté d'aller et venir. Cependant, il peut exister des restrictions, la libre circulation des personnes est réalisée dans la limite des capacités de ces dernières. Les modalités d'aller et venir sont précisées dans le projet individuel de la personne et sont réévaluées à échéances régulières et dès que besoin.



### La participation et l'expression des personnes et de leurs familles

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement dispose d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) comprenant des représentants élus des résidents, familles et personnels, se réunit au moins trois fois par an. Les élus ont la charge de représenter les usagers et de les informer du fonctionnement de la structure : projet d'établissement, activités mises en œuvre, projets de travaux et nouveaux équipements, modification du règlement de fonctionnement.

La liste des représentants élus est affichée à l'accueil. Vous pouvez prendre contact avec eux, si vous le souhaitez.

Vous serez toujours sollicité pour donner votre avis et votre accord pour votre accompagnement.

### La liberté de la pratique religieuse

Quelle que soit votre confession, vous pouvez vivre votre foi comme vous l'entendez au sein de l'EHPAD Saint-Paul. Par ailleurs, la ville de Saint-Etienne offre de nombreux lieux de culte et vous pouvez recevoir la visite du ministre de votre culte.

Vous pouvez mettre en pratique vos convictions (religieuses, philosophiques...) dans le respect mutuel des libertés d'autrui. L'ensemble du personnel est tenu de respecter vos opinions et vos croyances.

L'établissement peut vous proposer un accompagnement spirituel catholique. L'EHPAD Saint-Paul permet aux résidents de participer mensuellement à une messe et un chapelet, de participer une fois par an à la messe de la saint Jean, de célébrer Noël et Pâques, mais aussi d'y célébrer les obsèques.

### Le recours à un médiateur

Toute personne accueillie au sein de l'EHPAD Saint-Paul peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits à une personne qualifiée. La liste est à votre disposition à l'accueil de l'établissement.

Par ailleurs, si un différend devait arriver entre l'établissement et vous, il existe la possibilité de recourir à un médiateur.

La médiation est un processus structuré reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants, qui, volontairement, avec l'aide d'un tiers neutre, impartial, indépendant et sans pouvoir décisionnel ou consultatif, favorise par des entretiens confidentiels, l'établissement et/ou le rétablissement des liens, la prévention et le règlement des conflits.

### La protection de vos données personnelles

En séjournant à l'EHPAD Saint-Paul, vous allez nous donner accès à un certain nombre d'informations concernant vous et votre famille, qui vous sont propres et vous identifient : nom, prénom, numéro de sécurité sociale, profession, etc.

Vous avez donc des droits pour vous assurer que ces données sont correctement et utilement

## [ VOS DROITS ]

utilisées afin de respecter votre personne et votre vie privée. Ces droits vont vous permettre de garder la maîtrise de vos données. Ces données vont nous servir pour organiser votre accompagnement et s'assurer de votre sécurité. Nous avons le devoir d'en faire bon usage tout en respectant ce pourquoi elles vous ont été demandées.

Toutes les informations nécessaires à votre accompagnement sont regroupées dans un dossier. Ce dossier qui contribue à la personnalisation de l'intervention des professionnels et à la qualité de votre accompagnement est informatisé. Vous pouvez avoir accès à votre dossier en faisant une demande écrite à l'attention du Directeur.

### Mon Espace Santé

Chacun bénéficie du service « **Mon espace santé** ». Ce service public permet à chacun de stocker et partager ses documents et données de santé en toute sécurité afin d'être mieux soigné.

- Pour en savoir plus sur les fonctionnalités de « Mon espace Santé » :

<https://esante.gouv.fr/mon-espace-sante>

- Pour en savoir plus sur la protection des données :

<https://www.monespacesante.fr/protection-donneespersonnelles>

- Pour en savoir plus sur son fonctionnement : contacter le **3133** (service gratuit + prix d'un appel)

L'équipe de soins de l'établissement alimentera et pourra consulter votre Espace Santé dans le cadre de la prise en charge, sauf opposition de votre part.

### La protection des personnes sous tutelle.

Les résidents qui ne parviennent plus à gérer les questions administratives et financières peuvent demander, eux-mêmes ou leurs proches, à bénéficier d'une mesure de protection des majeurs. Ces mesures ne les privent pas de leurs droits fondamentaux : elles n'ont d'effet que sur les aspects administratifs et financier. Dans le cas où une situation difficile serait constatée, un signalement peut être fait auprès du Procureur de la République.

### Le saviez-vous ?

Vos données à caractère personnel seront :

- Traitées de manière licite, loyale et transparente
- Collectées dans un but précis (= finalité)
- Limitées au strict nécessaire
- Exactes et tenues à jour
- Conservées pour une durée déterminée en fonction de la réglementation
- Traitées de manière sécurisée

## [ FIN DE VIE – DIRECTIVES ANTICIPÉES ]

### FIN DE VIE - DIRECTIVES ANTICIPÉES ET PERSONNE DE CONFIANCE

Être bien entouré par ses proches et accompagné dans sa fin de vie est le désir de toutes les personnes accueillies dans nos établissements. Dans ces moments, chacun a besoin que toutes les souffrances ressenties soient correctement soulagées, et qu'une relation de confiance soit établie avec les soignants. Dans ce contexte, de la fin de vie, l'établissement prend en compte le bien-être psychologique, social et spirituel de la personne accueillie et de sa famille.

Le prendre soin, le respect de la dignité humaine et la protection de la vie jusqu'à sa fin naturelle est la vocation des établissements de l'Ordre de Malte France en tant qu'association

catholique. Cela implique le refus de toute assistance au suicide ou à l'euthanasie en référence directe à la Nouvelle Charte des Personnels de Santé établie par le Conseil Pontifical pour les Personnels de la Santé publiée en 2021. Celle-ci précise notamment : « En phase terminale, la dignité de la personne se précise comme le droit à mourir dans la plus grande sérénité possible, et avec la dignité humaine et chrétienne qui lui est due. Protéger la dignité du mourir signifie respecter le malade dans la phase finale de sa vie en excluant soit d'anticiper la mort (euthanasie), soit de la retarder par l'« obstination thérapeutique déraisonnable » dite « acharnement thérapeutique ».



Réfléchir à ce que vous souhaitez jusqu'aux derniers instants de la vie devient un acte de lucidité et de courage. Pendant toute la durée de votre séjour, une personne désignée par le Directeur de l'établissement sera à votre disposition pour répondre à vos interrogations. Nous vous encourageons également à rédiger des directives anticipées et à désigner une personne de confiance qui sera là pour vous aider, vous soutenir et faire prévaloir vos volontés.

Par ailleurs, inscrit dans un réseau de soins

palliatifs, notre établissement est en mesure de faire intervenir des professionnels qualifiés dont l'objectif est de veiller à la qualité de vie et de soulager les douleurs de toute nature. Les soins palliatifs sont une pratique du soin qui accepte la finitude et prend en charge le patient dans sa globalité, honorant sa dignité jusqu'à sa fin de vie. Ils peuvent intervenir très tôt dans l'évolution d'une maladie grave, s'attachant à soulager la douleur et les symptômes et à prendre en compte la souffrance sous toutes ses formes.

### LA SÉCURITÉ

L'harmonie et le bon fonctionnement de la vie collective nécessite le respect des règles de vie commune. Vous êtes invités, ainsi que les visiteurs, à lire attentivement le règlement de fonctionnement et les affichages et à vous conformer aux instructions qui y sont portées.

Par ailleurs, la sécurité des personnes au sein de notre maison est une de nos préoccupations principales.

Une permanence 24h/24 (appel soignant, veille de nuit...) est assurée par l'EHPAD dans la limite de la liberté de chacun.

Enfin, l'espace extérieur de l'établissement est clos et entièrement sécurisé grâce à un contrôle d'accès par vidéo-surveillance. Les locaux sont équipés de détecteurs d'incendie et de dispositifs de sécurité appropriés. Les consignes de sécurité sont affichées dans les chambres.

### LA POLITIQUE QUALITÉ

L'EHPAD Saint-Paul s'engage à respecter les principes de la « charte des droits et libertés de la personne accueillie » et « de la personne âgée dépendante ». L'EHPAD accorde une réelle importance à la lutte contre la maltraitance et s'engage auprès des personnes accompagnées et de leurs familles à en faire une préoccupation quotidienne. L'ensemble du personnel est sensibilisé et formé régulièrement, aux situations à risques de maltraitance psychologiques et physiques.

L'établissement est engagé dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques professionnelles. Nous réalisons régulièrement une enquête de satisfaction, auprès des résidents et des familles.

En cas de réclamation, vous pouvez vous adresser directement à la direction de l'établissement (lors d'une rencontre, par mail, par courrier...).

A l'accueil, vous trouverez des formulaires de déclaration d'évènements indésirables, n'hésitez pas à vous en saisir.

Par ailleurs, une boîte aux lettres du Conseil de la Vie Sociale, est à votre disposition pour exprimer votre avis et réaliser des demandes de manière anonyme si vous le désirez.

#### **Vous avez une plainte ou une réclamation, comment faire ?**

- Vous pouvez vous adresser à l'accueil ou auprès d'un cadre de l'établissement
- Vous pouvez adresser votre réclamation par courrier/email à la direction de l'établissement
- Vous pouvez vous adresser aux membres du Conseil de la Vie Sociale
- Vous pouvez également nous adresser toute remarque ou suggestion
- L'établissement garantit le respect de l'anonymat pour toute plainte ou réclamation formulée

#### **L'EHPAD met en place de nombreuses actions pour promouvoir la bientraitance**

- Formation de l'ensemble du personnel sur les situations à risques des maltraitances psychologiques et physiques.
- Formalisation d'une procédure de signalement des situations de maltraitances.
- Diffusion des recommandations de bonnes pratiques.

Si vous êtes témoin de négligence ou de maltraitance, ou si vous estimez en être victime, nous vous remercions par avance d'alerter le plus rapidement possible un professionnel ou la direction de l'EHPAD Saint-Paul.

Il existe également un numéro national dont le but est de lutter contre la maltraitance : 3977

### INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

#### **Assurance**

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Néanmoins, les résidents doivent conserver une responsabilité civile tout le long de leur séjour, en transmettant le bulletin de situation remis lors de l'entrée à leur assurance.

## POUR VOUS REPÉRER

Maison Saint-Sébastien  
103, Rue de Chavassieux,  
ou Maison Saint-André  
89, Rue de Chavassieux, 42000 Saint-Étienne

## NOTES

## CONTACTS

04 77 32 87 91 (Maison Saint-Sébastien) - 04 77 41 21 68 (Maison Saint-André)

### Accueil et secrétariat :

ouvert de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 17h30

### Transport et accessibilité

Arrêt : Puits Garenne

Lignes : **16** **17** **M7** **12**





**ORDRE DE MALTE**  
**FRANCE**

**42 rue des Volontaires - 75015 Paris 01 45 20 80 20**

[www.ordredemaltefrance.org](http://www.ordredemaltefrance.org)

